

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

CD20180404_39

id. 3777

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme BAREGES), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**FONDS D'AIDE POUR LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS
IMPORTANTES DE CONSTRUCTION OU D'EXTENSION DE
MAISON DE RETRAITE
RECONSTRUCTION DE 130 PLACES D'EHPAD AU CENTRE
HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CASTEL-MOISSAC**

L'Assemblée départementale a créé un fonds d'aide pour la réalisation d'opérations importantes de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

En application de cette politique, le directeur du centre hospitalier intercommunal de Castelsarrasin-Moissac a sollicité l'attribution d'une subvention départementale pour chacune des trois tranches de travaux de reconstruction de 130 lits d'EHPAD sur le site de Castelsarrasin.

Ce projet, dont le coût global s'élève à **16 499 939 € TTC**, englobe 3 opérations permettant la reconstruction de 2 tranches de l'EHPAD de Castelsarrasin de 90 lits et le rattachement de 40 lits de l'EHPAD de Moissac non conformes.

Par délibération des 27 janvier 2014 et 5 avril 2017, l'Assemblée départementale s'est déjà prononcée pour l'attribution de 2 subventions en annuités de 305 000 €.

La phase de démolition de l'ancien EHPAD de Castelsarrasin est achevée ; les travaux de construction du nouvel EHPAD vont débuter. L'ouverture du nouveau bâtiment est prévue au printemps 2020.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, validé par l'ARS et le Département, doit désormais être mobilisé, soit :

- vente ancienne MRS.....	366 046 €
- autofinancement.....	400 000 €
- crédits spécifiques ARS.....	808 813 € (acquis)
- subvention CNSA	1 960 000 € (acquis)
- subvention FACE Conseil Départemental.....	915 000 € (305 000 € x3)
- emprunts bancaires.....	12 050 080 €

TOTAL TTC.....16 499 939 €

Par ailleurs, il est rappelé qu'une opération similaire de reconstruction de 130 places (90 places de 2 EHPAD + 40 places d'USLD) du centre hospitalier de Montauban, regroupant également 3 opérations, est retenue dans les orientations du nouveau schéma départemental gérontologique.

2017. Ce projet a fait l'objet d'un accord de principe de l'ARS et du Département en

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe de l'attribution d'une subvention pour la 3ème tranche de travaux de reconstruction des 130 places d'EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac ;
- Décide d'allouer au Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin-Moissac, les crédits correspondants, soit 305 000 € sous forme de subvention en annuités, imputés à l'article 204178284 sous fonction 538 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC